

Nombre des membres

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2019.

- Afférents au conseil 7
- En exercice 6

- Ayant pris part
à la délibération : 5

L'an deux mil dix-neuf le sept octobre à 18h30, le conseil municipal de la commune de La Chapelle Vaupelteigne régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la salle de la mairie sous la présidence de M. Jean Jacques CARRE, Maire.

Etaient présents : Véronique BOUDIN (adjointe), Martine CROCHOT (adjointe), Philippe DAUVISSAT Alain TREMBLAY.

Date de convocation
30 Septembre 2019

Absent excusé : Bernard FOYNAT.

Date d'affichage
16 octobre 2019

Secrétaire de séance: Alain TREMBLAY.

ORDRE DU JOUR:

- Adoption du compte rendu de la dernière réunion.
- Délibération pour le changement d'assurance statutaire.
- Délibération pour une demande de subvention village de l'Yonne sur le dossier des volets de la Mairie.
- Délibération fixant la redevance d'occupation des sols ERDF.
- Délibération fixant la redevance d'occupation des sols orange.
- Point sur les Chemins.
- PLU.
- Remplacement de Madame DELALANDE dans les différentes commissions.
- Fermeture du secrétariat le mercredi après-midi.
- Compte rendu des commissions.
- Questions diverses.

Le Maire informe l'assemblée de la démission de Madame Raphaële DELALANDE du conseil municipal qu'il a accepté.

Le compte rendu des séances des 10 avril 2019 et 22 mai 2019 sont lus et adoptés

La délibération sur l'assurance statutaire est repoussée car nous avons deux propositions nous allons en chercher une troisième avant de prendre une décision. Nous avons jusqu'à fin décembre.

La délibération pour la demande de subvention pour les volets est également repoussée pour le moment.

**DELIBERATION 2019-019 REDEVANCE D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC ENEDIS 2019.**

Le Maire expose que la redevance d'occupation des sols pour ENEDIS est actualisée chaque année.

Concernant l'année 2019, le montant de la redevance d'occupation des sols a été fixé à 209 euros.

Après en avoir délibéré par 5 voix pour, Le conseil Municipal

- **APPROUVE** le montant de 209 euros.
- **CHARGE** le Maire d'établir le titre correspondant à ENEDIS.

DELIBERATION 2019-020 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ORANGE 2019.

Conformément au décret 2005-1676 du 27/12/2005 applicable à partir du 1^{er} janvier 2006, les nouvelles modalités de calcul de la RODP 2019 par les opérateurs de télécommunications, en fonction du patrimoine communal sont les suivantes :

- Artères Souterraines : 40.73 €
- Artères Aériennes : 54.30 €

Soit pour la commune de La Chapelle Vaupelteigne :

Artères Aériennes	54.30 X 1.225 Km =	66.52 €
Artères souterraines	40.73 X 1.2 m =	48.88 €

Total		115.40 €

Après en avoir délibéré par 5 voix pour, Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le montant de cette redevance.
- **CHARGE** le Maire d'établir le titre de cette recette correspondant à l'article 7338.

DELIBERATION 2019-021 CONCERNANT LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DU CEG DE CHABLIS.

Le syndicat Intercommunal de gestion du CEG de Chablis nous a fait parvenir deux délibérations concernant le retrait de la commune de Bleigny le Carreau du syndicat et l'arrivée de la commune de Poilly sur Serein dans le syndicat. Comme à chaque mouvement de communes, nous devons donner notre avis.

Après en avoir délibéré par 5 Voix Pour, Le Conseil Municipal

- **ACCEPTTE** le retrait de la commune de Bleigny le Carreau du Syndicat et l'arrivée de Pouilly sur serein dans le syndicat.

DELIBERATION 2019-022 CONCERNANT LE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LES CHEMINS:

La personne de l'ATD qui s'occupe de la voirie est venue et a dressé un état des lieux. Considérant les montants annoncés, la décision est prise de prioriser les travaux en commençant par les chemins les plus abimés. Nous disposons sur le budget 2019 de 40000.00 euros Les travaux pourraient être financés sur deux années, voir même sur une seule si la commune a recours à un emprunt. L'ATD va faire le dossier de marché afin d'avoir des montants plus précis.

Après en avoir délibéré par 5 Voix Pour, Le Conseil Municipal

- **DECIDE** de lancer une consultation pour le dossier des chemins sur la plateforme territoires numérique.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces de ce dossier.

PLU

La mise en place d'un PLU est la seule bonne solution pour éviter le déboisement. Il serait possible de déclarer nos massifs forestiers « espace boisé classé », cela permettrait d'éviter des plantations de vignes contre les maisons et définirait les zones constructibles en tenant compte des inondations.

A titre d'information le coût pour la ville de Beine a été de 29000€ et a duré 2 ans.

Le processus pourrait être engagé par l'ATD avec un appel d'offre. Le travail pour Beine a été effectué par la société « Perspective » de Troyes.

REMPLACEMENT de Madame DELALANDE dans les différentes commissions.

Ceci s'applique aux commissions « communication », « correspondant défense », « syndicat CEG », « gestion salle des fêtes ».

Fermeture du secrétariat le mercredi après-midi.

Un gros travail de classement des archives anciennes, la création d'un dossier cimetière avec une information sur chaque concession sont à la base de cette demande.

Il est proposé une ouverture le mercredi de 9h à 12h30.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS.

- Conseil Communautaire du 19 septembre 2019

- SIVU du Moulin des Fées le 16 juillet 2019

QUESTIONS DIVERSES

Etablissement plan du cimetière par relevés d'un drone.

Nous disposons d'un plan précis avec position GPS de chaque parcelle
Etablissement du plan des installations d'eaux pluviales et eaux usées.

Un plan précis a été réalisé pour ces deux réseaux une copie a été adressée à la Communauté de Communes pour répondre à la demande du cabinet « Artélia »

Plantation dans parcelle ZI54 lettre au Préfet.

Les travaux en cours posent un problème de sécurité, un courrier a été adressé à Mr le Préfet pour demander la nomination d'un expert.

Déboisement sans autorisation, plantation dans parcelle ZI118 et ZM14.

Le propriétaire notifié de la nécessité de déposer un dossier ayant entrepris des travaux sans accord, s'est vu bloquer son chantier avec constat de Gendarmerie, dépôt d'une plainte auprès de la police de l'environnement.

Ces changements d'affectation sont réglementés par la police des forêts, (le massif étant supérieur à 4ha) et doivent appliquer les contraintes du PPR.

Climatisation salle des fêtes.

Les températures estivales et la structure actuelle de chauffage de la salle par le plafond font envisager l'implantation d'une pompe à chaleur réversible qui permettrait le froid l'été et une facture de chauffage divisée par 4 l'hiver.

Un dossier DETR et village de l'Yonne seront préparés dans le cadre de l'amélioration énergétique.

Stérilisation des chats.

Une cage va être prêtée par le vétérinaire pour capturer les animaux. A noter que les bons de stérilisation de La Fondation Brigitte Bardot ne sont valables que jusqu'à la fin de l'année (8 mâles à 60€ & 8 femelles à 80€)

Visite de Mr le Préfet pour la restauration hydro morphologique du Serein.

Rencontré lors de l'inauguration de la maison de santé de Chablis, il nous a fait part de son intérêt pour une visite sur place à organiser.

Visite de notre référent Gendarmerie

Présentation en Mairie du gendarme BOESSO Stéphane qui est en responsabilité pour notre village.

Détecteur de métaux

Lors d'une série d'essais effectués à la société DELINGETTE avec une borne de propriété enfoncée sous une couche de sable étalonnée avec le détecteur de Mr CROCHOT, nous avons trouvé les réglages permettant une sensibilité équivalente.

Balayeuse manuelle pour les rues.

Il est reporté par les employés de la 3CVT l'efficacité de ce matériel qui représenterait un coût d'environ 300€ pour la commune.

UTI départ de Véronique Louis remplacée par Frank Kerkov.

En poste pour 3 mois un recrutement est en cours, le dernier courriel de Mme Louis lui a été adressé pour faire avancer nos travaux, il nous est mentionné que le délai d'intervention après mise au planning est de 12 à 18 mois.

Poste de relevage des eaux usées « Clouseau »

Décision de rester sur un poste enterré situé sur une parcelle pour éviter le passage d'engins sur les dalles.

Cette installation en parallèle avec la station actuelle permettra un raccordement sans coupure.

Coût de l'opération environ 70k€.

Marquage au sol rue du Serein

Il reste à définir si ce sont les employés de la 3CVT ou le groupe « travaux » qui le feront.

Nettoyage du réseau eaux pluviales.

Le dernier curage a été effectué le 21/12/2015 pour un montant de 1100€. Il faut le refaire, des devis vont être demandés.

Réparation grilles sur accès charretier Vaucoucière

Les Ets Barbier vont être contacté pour mettre en conformité les échelles à chaque extrémité.

Changement contrat gaz presbytère

Amélioration rampe d'accès au cimetière.

Un habitant demande s'il serait possible d'améliorer l'accès au cimetière en ajoutant du sable pour compenser les trous des cailloux de forte granulométrie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures30

Le Maire

Jean Jacques CARRE


